



Communiqué de presse – affaire RétroBus

Dans un arrêt du 5 juillet 2021, la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal a confirmé la décision de la Municipalité du 26 mars 2019 ordonnant l'évacuation, par l'Association RétroBus Léman, de tous les bus garés à l'extérieur des bâtiments construits sur les parcelles n^{os} 1375, 1395 et 1523 propriétés de l'Association.

La Cour de droit administratif et public a également confirmé la décision municipale du 11 septembre 2019 laquelle constatait d'une part que l'ordre d'évacuation du 26 mars 2019 était entré en force et la mise en demeure subséquente restée sans suite, et confiait d'autre part à l'entreprise Triumpf SA l'évacuation des bus garés à l'extérieur des bâtiments construits sur les parcelles n^{os} 1375, 1395, 1523, aux frais de l'Association RétroBus Léman.

L'ordre de destruction des bus qui seraient encore ou à nouveau garés de manière illicite à l'extérieur des bâtiments construits sur les parcelles n^{os} 1375, 1393 et 1523, aux frais de l'Association RétroBus Léman, est également confirmé par l'arrêt du 5 juillet 2021, la date butoir initialement fixée au 30 septembre 2020 étant toutefois prolongée au 31 janvier 2022 pour tenir compte de l'écoulement du temps lié au traitement du recours.

La Cour de droit administratif et public n'ordonne en revanche pas en l'état la destruction des bus qui seraient évacués par la Commune de Moudon sur le site de la société Triumpf SA, lequel a été jugé équipé pour accueillir les véhicules litigieux, quand bien même lesdits bus ne seraient pas récupérés par l'Association RétroBus Léman. La Cour de droit administratif et public a considéré que le risque de pollution ou de difficulté d'accès en cas d'incendie pouvait, dans ce contexte particulier, être écarté.

La Municipalité travaille actuellement sur la mise en œuvre concrète de la décision cantonale du 5 juillet 2021, étant précisé que celle-ci peut encore faire l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

La Municipalité

Moudon, le 12 juillet 2021